

“ Dans tous les cas le Réseau de Santé du Roannais saura vous orienter vers l'interlocuteur le plus adapté à votre situation ! ”

Contactez-nous au ☎ **04 77 72 18 51**

*du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h00.*

En dehors de ces horaires,
vous pouvez laisser un message sur le répondeur
en précisant vos coordonnées téléphoniques.

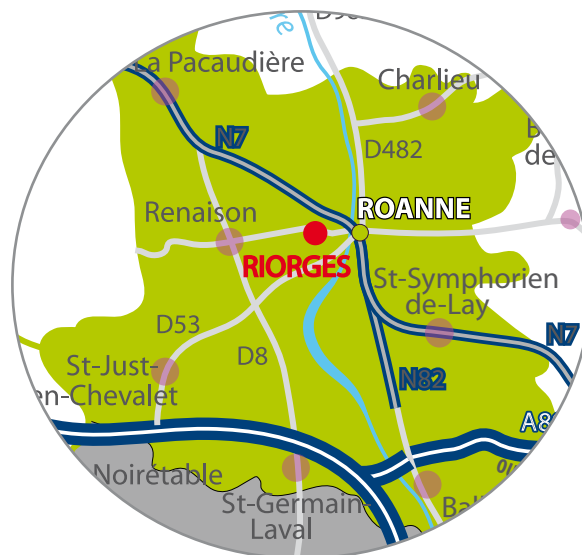
**nous pouvons également
vous recevoir sur rendez-vous !**



Accès routier :

Le réseau est situé à l'ouest de Roanne,
sur la commune de Riorges.

Prendre la direction :
« Riorges centre »,
puis « parc d'activités »



Le Réseau de Santé du Roannais
est une association Loi 1901 financée



Contactez le Réseau :

☎ **04 77 72 18 51**



**pour une meilleure
coordination des soins
à domicile...**

Parc d'activités - 141, rue du 8 Mai 1945
42153 RIORGES

☎ **04 77 72 18 51**

Télécopie : 04 77 60 49 65

✉ accueil@reseau-sante-roannais.org
site web : www.reseau-sante-roannais.org

-> Un Réseau de Santé, c'est quoi ?

Le réseau de santé offre aux patients **une meilleure continuité des soins**, et aux professionnels **un environnement de compétences**. Il favorise le lien Ville-Hôpital.

Le Code de la Santé Publique définit les Réseaux de Santé par leurs missions : « *favoriser l'accès aux soins, la coordination et la continuité des prises en charge tant sur le plan de l'éducation, de la prévention, du diagnostic que des thérapeutiques* ».

NOUS INTERVENONS SUR LES CANTONS DE :



-> Pour qui ?

- Vous souffrez d'une **pathologie grave, aiguë ou chronique**, quel que soit votre âge, votre handicap ou le stade de la maladie.
- Vous rencontrez des difficultés familiales, psychologiques et sociales, qui compliquent votre situation médicale.
- Vous êtes **un acteur du maintien à domicile confronté à des situations complexes**, vous souhaitez faciliter le travail en équipe et le lien entre professionnels pour vos patients du domicile.

-> Pour quoi ?

- Pour **faciliter le maintien à domicile des patients**.
- Pour **permettre le retour à domicile** dans les meilleures conditions en cas de sortie d'hospitalisation.
- Pour **limiter le recours** à l'hospitalisation d'urgence en cas de difficultés familiales, sociales.
- Pour **soutenir les professionnels de terrain** en coordonnant la prise en charge dans toutes ses dimensions (médicale, paramédicale, psychologique, sociale).
- Pour **assurer la diffusion** des bonnes pratiques professionnelles.

-> En pratique

- L'adhésion à ce service est **gratuite**.
- L'adhésion du médecin traitant (pivot de la prise en charge) et celle du patient sont obligatoires pour la mise en oeuvre du réseau.
- Un premier contact téléphonique nous permettra **d'évaluer vos difficultés**. Il donnera lieu ou non à une inclusion par le réseau.
- L'évaluation sera effectuée par notre équipe pluri-disciplinaire (cellule de coordination, et au besoin un psychologue et un diététicien).
- L'équipe mettra en place, en lien avec les professionnels de proximité, tous les moyens nécessaires pour optimiser la prise en charge à domicile.
- Elle pourra vous apporter un soutien psychologique et social, et si besoin un bilan diététique.

-> Coordination des soins... Avec qui ?

- Les acteurs du maintien à domicile.
- Les intervenants libéraux (les médecins, les infirmiers, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les pédicures...).
- Les pharmaciens.
- Les établissements de santé (hôpitaux et cliniques).
- Les structures médico-sociales (EHPAD, foyers-logements, foyers de vie...) et les structures sociales (CCAS, les maisons relais...).
- Les assistantes sociales de secteur.
- Les associations de bénévoles.
- Les familles (aidants naturels).